

Mairie de Mirabel aux Baronnies

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Compte rendu Conseil municipal du 10 février 2021 à 18h30

Présidence : Christian CORNILLAC, *Maire*.

Secrétaire de séance : Stéphanie POUYET

Présents : Sabine ADRIEN, Guy BERENGER, Marinette BOREL, Francis BRUSSEAU, Laurent CHAREYRE, Christian CORNILLAC, Corinne DIASPARRA, Laurent DONZET, Franck DUVAL, Martine FERIAUD, François GIRAUD, Xavier MORGAT, Jean-Louis PASCAL, Stéphanie POUYET, Elisabeth TROLET, Laurence VILLEMEN, Nathalie ZAMORA

Absents excusés et représentés : /

Absents excusés : Marie CUAZ

Absents : Stéphane ALLAIS

Date de convocation du Conseil municipal : 3 février 2021

Heure de la séance : 18 heures 30

Lieu : Salle des fêtes, Avenue de la Résistance, 26110 Mirabel-aux-Baronnies.

Nombre de conseillers : 19. – *Quorum* : 10. *Présents* : 17

La séance est ouverte à 18h40.

1. Désignation du secrétaire de séance

Stéphanie Pouyet est désignée secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 janvier 2021

Le procès-verbal du 20 janvier 2021 est adopté à l'unanimité des membres présents.

3. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité des membres présents.

4. Construction de la caserne municipale – choix du maître d'œuvre

Le Maire et le Premier Adjoint, Laurent Donzet, présentent.

Dans la continuité des délibérations n°2020-67 et n°2020-42 relatives à la demande de délégation de maîtrise d'ouvrage auprès du SDIS 26 et au plan de financement pour la construction de la caserne des pompiers, une mise en concurrence restreinte a été lancée sur la mission de maîtrise d'œuvre du projet.

La date butoir de remise des offres était fixée au mardi 26 janvier 2021 à 12h00.

Trois cabinets d'études ont été soumissionnés par voie électronique le 18 janvier 2021. Ils ont tous remis une offre de prix, dans les délais impartis :

<i>Nom</i>	<i>Date remise offre</i>	<i>Montant HT</i>
Huitetdemi (Marseille)	26 janvier	57 000,00 €
Guillaume Durand Rival (Marseille)	25 janvier	51 000,00 €
Yann Padlewski	22 janvier	60 000,00 €

Le cabinet Durand Rival est le moins-disant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Choisit le cabinet Guillaume Durand Rival, moins-disant, comme maître d'œuvre pour le projet de construction de la caserne des pompiers
- Donne pouvoir au Maire pour signer l'acte d'engagement et l'ensemble des pièces afférentes à la mission
- Dit que les crédits budgétaires seront inscrits au budget principal 2021

5. **Réhabilitation hôtel de ville – projet, plan de financement et demande de subvention**

Le Premier Adjoint, Laurent Donzet, présente l'estimation prévisionnelle fournie ce jour par le cabinet d'études Daniel et Cayssol chiffrée suite à la réalisation de l'étude de faisabilité, pour le projet de réhabilitation et d'extension de l'hôtel de ville.

Compte tenu des orientations choisies par le Conseil municipal, le montant prévisionnel total des travaux, études techniques et maîtrise d'œuvre comprises, est de 1 182 245 € hors taxes.

Il précise que plusieurs subventions sont mobilisables, notamment l'Etat (DETR et DSIL), le Conseil départemental (projet de cohérence territoriale), le Conseil régional (ruralité) et le SDED, à des taux et des plafonds de financement variables.

Ainsi, le plan de financement proposé est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	1 037 495,59 €	Etat (cumul DETR et DSIL) (25%, limite 500 000 € + bonus énergie)	275 000,00 €
Etudes, honoraires	144 749,46 €	Conseil départemental (25% limite 1Md)	250 000,00 €
Divers et imprévus (8% travaux)	82 999,65 €	SDED	32 000,00 €
		Conseil régional (25%, limite 1Md)	250 000,00 €
		Autofinancement / emprunt	458 244,70 €
TOTAL HT	1 265 244,70 €	TOTAL HT	1 265 244,70 €
TVA	253 048,94 €	Emprunt FCTVA	253 048,94 €
TOTAL TTC	1 518 293,64 €	TOTAL TTC	1 518 293,64 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Valide le plan de financement pour le projet de réhabilitation et d'extension de l'hôtel de ville d'un montant total prévisionnel de 1 265 244,70 € HT
- Donne pouvoir au Maire pour solliciter auprès de l'Etat, du Conseil départemental, du Conseil régional et du SDED une subvention au plus fort taux possible, pour déposer les dossiers de subventions et signer toutes les pièces afférentes
- Donne pouvoir au Maire pour réaliser des simulations pour le recours à l'emprunt auprès des organismes habilités
- Dit que les crédits budgétaires seront inscrits au budget principal 2021

6. **Marché hebdomadaire – projet de règlement et fixation tarif**

Le Maire donne lecture du projet de règlement du marché hebdomadaire joint en annexe à tous les membres du Conseil municipal et demande à ce que les encarts vides soient délibérés.

Il est proposé de rectifier l'appellation de l'emplacement du marché par « place du centre-bourg » au lieu de « place du marché ». Nathalie Zamora demande s'il est possible d'installer le marché sur la place piétonne devant la supérette. L'adjoint Guy Bérenger, dit que les camions ne pourraient pas s'y garer.

Le Maire dit qu'il convient d'actualiser les tarifs.

Pour rappel, les tarifs actuels sont, sans considération de la taille de l'étal (délibération n°2009-85) :

* 2 € l'emplacement sans électricité

* 4 € l'emplacement avec électricité

Il est proposé de prévoir une facturation au mètre linéaire avec un forfait supplémentaire pour l'utilisation de l'électricité.

Nathalie Zamora demande qui place les marchands le matin. Guy Bérenger répond qu'il s'agit de l'agent technique d'astreinte.

Il est précisé que le projet doit être soumis aux instances professionnelles compétentes avant d'être validé définitivement par le Conseil municipal pour entrer en vigueur.

Après avoir pris connaissance du projet de règlement et de ses modifications, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte le projet de règlement du marché hebdomadaire modifié joint en annexe
- Fixe le tarif à 2 € le mètre linéaire et le forfait électricité à 3 € par emplacement
- Donne pouvoir au Maire pour le soumettre pour avis, comme le prévoit la réglementation, aux instances professionnelles compétentes.

7. **DECI**¹ – mandat maîtrise d'ouvrage Sivu du Rieu

Le Premier Adjoint et Président du Sivu du Rieu, Laurent Donzet, propose que le Sivu du Rieu mène l'étude relative à la DECI sur le périmètre des trois communes membres, à savoir Mirabel, Piégon et Châteauneuf de Bordette, par le biais d'une délégation de maîtrise d'ouvrage. Cela signifie que le Sivu centraliserait les démarches, à la fois pour la réalisation de l'étude et pour le montage et le dépôt des dossiers de subventions, ferait l'avance des frais, percevrait les subventions et refacturerait à chaque commune sa quote-part déduite des aides financières reçues.

Laurent Donzet précise que ce point sera inscrit à l'ordre du jour du prochain Comité syndical du Sivu du Rieu, une information ayant été communiquée aux Maires des deux autres communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, donne mandat à maîtrise d'ouvrage au Sivu du Rieu pour la réalisation de l'étude relative à la DECI et lui donne tout pouvoir, pour son compte, pour réaliser les démarches et signer les documents en lien avec sa mission.

8. **Questions diverses**

- L'Adjointe, Martine Fériaud, signale que les colis pour les personnes âgées seront réceptionnés le 25 février prochain en Mairie. La distribution sera effectuée dès le week-end.
- L'Adjoint, Guy Bérenger, informe qu'un troisième médecin généraliste intègre le pôle médical à partir de la semaine prochaine. Il interviendra, dans un premier temps, en complément des deux docteurs déjà présents.
- Nathalie Zamora signale un jeu cassé au parc d'enfants, à côté des tennis, quartier Gironde.
- Le Premier Adjoint rappelle qu'il convient de prendre position sur le déploiement de la 5G lors d'un prochain Conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h05.

La Secrétaire de séance
Stéphanie POUYET



